

ASSOCIATION PAYSAGE GLÂNE-SARINE-LAC

7^{ème} ASSEMBLEE ANNUELLE - 22 Février 2022 Procès-verbal de l'assemblée

Comité: Philippe Bapst, Michel Brunisholz, Manfred Herren, Frédéric Oberson, Etienne Pittet

Excusés : Daniel Droux, Gérald Dafflon, Frédéric Menetrey

Secrétaire: Luciane Lapierre

Lieu: Auberge d'Avry-Rosé, Avry

Heure: 20h00

Ordre du jour :

1. Accueil et salutations
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 juin 2021 par correspondance
3. Rapport du président et informations sur le rapport final
4. Comptes 2021
5. Rapport des vérificateurs des comptes
6. Approbation des comptes
7. Budget 2022
8. Elections et démissions au sein du comité
9. Election des vérificateurs des comptes
10. Mode de convocation de l'AG
11. Divers

1. Accueil et salutations

E. Pittet souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie de leur présence. Il demande à l'assemblée s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour ; ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est approuvé tel que présenté. **R. Vonlanthen** est nommé comme scrutateur.

2. Approbation du PV de l'assemblée du 10 juin 2021

E. Pittet demande à l'assemblée s'il y a des remarques à propos du procès-verbal qui était disponible sur le site de l'UPF. Ce n'est pas le cas. **E. Pittet** demande à l'assemblée d'approuver le PV par main levée.

Le PV de l'assemblée du 10 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport du président et informations sur le rapport final

E. Pittet donne quelques informations sur le projet QP Glâne-Sarine-Lac (GSL). Le projet termine sa première période de 8 ans. En l'absence de décision parlementaire concernant la PA 22+, le projet est prolongé dans les mêmes conditions. En 2021, le plafonnement des paiements directs CQP s'élève à 62.9%, en baisse de 0.6% par rapport à l'année précédente.

Un rapport final doit être rédigé et envoyé à l'OFAG au 31 octobre 2022. L'OFAG demande un rapport d'une vingtaine de pages uniquement sans étude paysagère, ce qui diminue le coût du rapport par rapport à ce qui

ASSOCIATION PAYSAGE GLÂNE-SARINE-LAC

avait été initialement prévu. L'UPF a fait une offre d'un montant de Fr. 22'045. L'AG approuve cette offre à l'unanimité.

Dans le cadre du rapport final, des questionnaires doivent être envoyés aux membres et au grand public. L'Association les a déjà envoyé par e-mail et a reçu une centaine de réponses des membres et environ 60 des conseillers communaux, généraux et membres d'ONG à qui il a été envoyé.

4. Comptes 2021

L. Lapierre, secrétaire-comptable de l'Association, présente les comptes. L'exercice boucle sur un bénéfice de Fr. 1'202, pour un total des produits et des charges de Fr. 15'713. Les finances de l'association sont saines avec un bilan positif de Fr. 98'382. En 2021, le bénéfice reporté mis en réserve pour la totalité du projet s'élève à Fr. 54'925. Un montant de Fr. 3'000 a été versé par l'Association pour soutenir l'UPF dans ses démarches contre les initiatives dites « phyto extrêmes ».

5. Rapport des vérificateurs des comptes

E. Pittet passe la parole à **D. Grandjean** pour le rapport des vérificateurs. Les comptes ont été vérifiés en date du 14 février 2022. Toutes les pièces justificatives ont été fournies. Les vérificateurs invitent l'assemblée à accepter les comptes tels que présentés et à en donner décharge au comité ainsi qu'à la caissière.

6. Approbation des comptes

Les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité.

7. Budget 2022

Le budget intègre le rapport final pour un montant de Fr. 25'000. La dissolution d'une partie de la réserve permettra d'équilibrer les comptes. Un bénéfice de Fr. 2'590 est prévu.

Q : Est-ce que le comité prévoit de soutenir les initiatives agricoles à venir comme il l'a fait en 2021 ?

R : Pour l'instant, la campagne n'est pas lancée et il est trop tôt pour connaître le besoin d'implication des acteurs de défense professionnelle. Le comité se tient prêt à agir si le besoin s'en fait sentir.

Le budget est accepté à l'unanimité.

8. Elections et démissions au sein du comité

E. Pittet annonce la démission de 2 membres du comité ; **C. Magnin** et **R. Schläfli** ont fait part au comité de leur décision de démissionner au 31 décembre 2021. Le comité propose de continuer à 7 membres pour la suite du projet. Tous les membres du comité ont accepté de poursuivre leur mandat pendant 4 ans supplémentaires. La proposition est acceptée à l'unanimité par acclamations. **Ph. Bapst**, vice-président de l'Association, prend la parole pour informer l'assemblée que le comité a réitéré sa confiance en **E. Pittet** comme président. Il le remercie pour son engagement.

9. Election des vérificateurs des comptes

Les vérificateurs actuels ont acceptés de prolonger leurs mandats de 4 ans. L'assemblée approuve à l'unanimité par acclamations.

ASSOCIATION PAYSAGE GLÂNE-SARINE-LAC

10. Mode de convocation

Le comité a réfléchi au coût des envois des convocations par la poste. Environ Fr. 1'000 sont dédiés chaque année à cet effet. Le comité propose donc à l'assemblée d'envoyer dorénavant les convocations par e-mail, considérant que chaque exploitant doit avoir une adresse mail valide pour Gelan.

Q : Serait-il possible de communiquer la date de la prochaine assemblée lors de la précédente ?

R : Le comité en prend note pour l'année prochaine.

Q : Si les convocations sont envoyées par e-mail, serait-il possible d'envoyer un rappel par SMS ou par e-mail quelques jours avant l'assemblée ?

R : Le comité propose d'envoyer les convocations par e-mail avec un rappel quelques jours avant par SMS.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

A partir de 2023, les convocations à l'AG seront envoyées par e-mail.

11. Divers

Q : Une fois que le projet a terminé sa période de 8 ans, est-ce que les mesures inscrites après seront mises en place pour 4 ans ou pour 8 ans supplémentaires ?

R : Cette question concerne les inscriptions Gelan de 2023. Il n'est pas possible de changer les mesures cette année. Le comité espère qu'il aura plus d'informations sur la suite de la politique agricole l'année prochaine.

Remarque : il est important que l'Association fasse son AG avant la clôture des inscriptions dans Gelan. Le comité en prend note et fera le nécessaire pour proposer une date au mois de février 2023.

E. Pittet remercie ses collègues du comité pour la bonne ambiance qui règne, la secrétaire pour son travail et

F. Menetrey pour son soutien et la mise à disposition des ses locaux.

Le président clôt l'assemblée à 20h40.

Granges-Paccot, le 25 février 2022

Le Président



Etienne Pittet

La Secrétaire



Luciane Lapiere